

Mise en concurrence pour achats de prestations

Cahier des charges

Opération :

Pour le PLIE des Graves : Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves

Pour le PLIE des Hauts de Garonne : Ingénierie de parcours et levée des freins

Libellé : Réussir son retour à l'emploi

1. Cadre :

Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020,

✓ **Axe prioritaire 3**

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Objectif thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Priorité d'investissement 9.1 : « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

○ **Objectif spécifique 1**

Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.

2. Le contexte local :

Les P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves et des Hauts de Garonne s'inscrivent dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adressent aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Il a pour cadre de référence le protocole d'accord 2015/2019 signé par ses partenaires, que sont les collectivités locales adhérentes, le conseil départemental de la Gironde et l'Etat, en concertation avec les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Le P.L.I.E. des Graves couvre le territoire de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.

Le P.L.I.E. des Hauts de Garonne couvre le territoire d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte-Eulalie. Il accompagne quant à lui entre 500 et 600 participants.

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, il a été décidé de confier à un prestataire externe, la présente action. Le prestataire signera, avant le démarrage de l'action, une convention réciproquement avec l'association A.D.E.L.E., et avec l'association du P.L.I.E. des Hauts de Garonne, définissant les modalités de la mise en œuvre de l'action et de son paiement.

L'opération dans laquelle s'inscrit cette action bénéficie d'un co-financement provenant du Fonds Social Européen, dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

A ce titre, tout candidat répondant à cette mise en concurrence devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :

- l'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée,
- le respect des priorités horizontales : égalité entre hommes et femmes, égalité des chances, lutte contre les discriminations et développement durable,
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,
- la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique et de sa viabilité financière pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

3. Objectifs :

Constat :

A l'échelle nationale, la durée de chômage des seniors (plus de 50 ans) est deux fois plus élevée en 2017 qu'il y a dix ans, avec une part des seniors au chômage de très longue durée qui continue de progresser. Au niveau local, nous faisons le constat en 2017, d'une progression de 4.5 % sur Bègles et de 2.5 % sur la CCM du nombre de DE de plus de 50 ans par rapport à 2016. Ces derniers représentent respectivement 19.7 % (Bègles) et 24.5% (CCM) des DE (Cat ABC) sachant qu'en gironde ce taux s'élève à 22.5%. Les femmes de plus de 50 ans demandeuses d'emploi sont surreprésentées.

Par ailleurs, plusieurs mesures gouvernementales concernant les seniors, prises ces dernières années, obligent à reconsidérer leur positionnement sur le marché de l'emploi et dans le monde du travail en général. Ainsi, le recul des mesures de cessation d'activité à avancement public pour les 55-59 ans, les différentes réformes des retraites, notamment le recul de l'âge de celle-ci et la fin de la dispense de la recherche d'emploi permettent au gouvernement d'atteindre l'objectif, qui fait désormais partie de ses priorités, de maintien et de retour à l'emploi de ce public.

Les seniors (personnes âgées de plus de 45 ans) représentent 40 % du public accompagné par le le PLIE Des Hauts de Garonne et 42 % du public accompagné par le PLIE des Graves en 2017. La question de la discrimination à l'âge sur le marché de l'emploi est prépondérante auprès de ce public. Cette discrimination existe, il suffit de prendre connaissance des représentations négatives qu'ont les entreprises sur ce public. Elle s'accompagne aussi d'une auto-discrimination dont les effets comme par exemple la perte de confiance en soi, peut constituer un frein important dans la recherche d'un emploi. Il existe quelques actions type « club de recherche d'emploi » spécifiques au seniors qui ont été expérimentées au niveau national mais peu d'actions au niveau local pour les DELD de plus de 50 ans. Afin de remédier à cette absence, les PLIES des Hauts de Garonne et des Graves ont décidé d'expérimenter une action de remobilisation sur l'emploi spécifiquement ciblée sur ces participants.

Objectifs de l'action :

Cette action a pour objectifs de :

- Retrouver confiance en soi
- Se remobiliser sur l'emploi dans une activité professionnelle
- Se projeter professionnellement et personnellement

4. Contenu :

Le candidat décrira avec précision le contenu mis en œuvre.

Thèmes à aborder (liste non exhaustive):

- Identification et actions sur les représentations sociales qui génèrent de l'auto-discrimination et/ou de la discrimination
- Définitions de ses priorités
- Identifications de ses compétences transférables pour se positionner sur un projet viable et tenant compte d'éventuels problèmes de santé.

- Elaboration des étapes de parcours permettant aux candidats de se rapprocher de l'entreprise : PEC, Accès à la formation (CPF, CIPI, ...), dispositif VAE, ...
- Test de son projet : Immersion en entreprise, entretien conseil
- Préparation par simulation aux entretiens de recrutement
- Information sur les droits spécifiques aux seniors : droit à la retraite, mesures et dispositifs en faveur des seniors...

5. Moyens et Méthodes :

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre.

L'action alternera des ateliers collectifs et des entretiens individuels et comportera une immersion en entreprise d'au moins une semaine.

Les méthodes et supports pédagogiques devront être adaptés au public cible : niveau infra ou égal à V pour l'essentiel et plus ponctuellement niveau IV et III, participants pouvant avoir des difficultés avec la langue française.

L'action fera l'objet d'une réunion d'information collective en amont.

Une fiche de présentation de l'action, selon un modèle défini par les PLIES, pour diffusion aux participants, sera adressée aux PLIES, deux mois avant le démarrage de l'action.

Une suite de parcours et un plan d'action devront être étudiés avec chaque participant en lien avec le/la référent(e).

6. Evaluation de l'action :

A l'issue de chaque session, une réunion de bilan collectif regroupant les équipes d'animation, les référents et les chargés de relation entreprise des PLIE des Graves et des Hauts de Garonne et l'organisme prestataire, sera organisée.

Décrire le moyen utilisé pour évaluer de l'action : Bilan individuel par participant, Questionnaire de satisfaction et tout autre outil

Indicateurs : Indice de satisfaction des personnes ayant suivi la formation et tout autre indice

7. Budget de l'action :

Le candidat devra préciser le coût global de l'action et le coût horaire en centre pour chaque participant.

8. Participants ciblés :

Public : plus de 45 ans avec priorité sur les plus de 50 ans – participants non rémunérés

Participants ciblés pour chaque session : 6 participants du P.L.I.E. des Graves et 6 participants du P.L.I.E. des Hauts de Garonne.

Nombre total de participants sur l'action (deux sessions) : 24 participants.

Le prestataire précisera le nombre minimal de participants nécessaire au démarrage de l'action.

9. Livrables :

- Bilan global pour chaque session
- Questionnaire de satisfaction et bilan individuel par participant
- Evaluation des stagiaires dans l'entreprise d'accueil,
- Liste des participants et états de présence effectifs (feuilles originales d'émargement des participants et des formateurs),

- Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (document obligatoire à compléter par chaque participant à son entrée dans l'action –cf. annexe questionnaire),
- Attestation de participation à l'action

10. Calendrier / durée / Rythme :

Nombre de sessions: 2 dont une en 2018 et une en 2019

Durée d'une session : Cinq semaines maximum comprenant 35 heures minimum en immersion professionnelle - nombre d'heures et organisation hebdomadaire à définir par le prestataire.

11. Période de réalisation :

Du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019

12. Localisation :

Territoire de la métropole Bordelaise facilement accessible en transport en commun pour les participants des deux territoires. Locaux et matériel adaptés.

13. Critères d'évaluation de l'offre :

- **Références du candidat : 30%**

L'organisme devra disposer d'une bonne expertise dans le domaine visé. Il devra faire part des actions similaires déjà conduites. Il devra indiquer ce qui fait sa particularité et le différencie éventuellement des autres organismes présents sur le marché pour ce type de prestation.

- **Contenu et moyens mis en Oeuvre pour réaliser l'action : 40 %**

L'organisme devra présenter une offre pertinente au vu du contexte, des objectifs, du contenu, des moyens et méthodes et de la spécificité du public visé.

L'organisme devra faire part des qualifications des formateurs (trices) (diplômes, expérience en lien avec l'action, ...) qui interviendront sur l'action.

- **Coût global de l'action : 30%**

L'organisme devra proposer un coût de l'action raisonnable et être en mesure de le justifier.

L'offre doit obtenir une note minimum de 3/5 pour être déclarée recevable et fructueuse.